



Résolution du Bureau National du SNUDI-FO des 28 et 29 janvier 2021

Le BN du SNUDI-FO se réunit au lendemain de la grève du 26 janvier qui a été significative dans le 1er degré avec des centaines d'écoles fermées. Les personnels ont été rejoints par les étudiants, venus massivement dans plusieurs cortèges réclamer la réouverture totale des universités et le rétablissement des cours en présentiel. Le BN, avec la FNEC FP-FO, soutient pleinement cette revendication.

Le BN s'inscrit dans l'appel de la CEF du 25 janvier qui indique en particulier : « *La CEF invite les syndicats de la fédération à poursuivre la mobilisation, à amplifier ce regroupement avec des tournées d'écoles, établissements, services, des réunions de personnels, et à soutenir et organiser toutes les initiatives (motions, délégations, audiences, rassemblements, grèves...) pour faire valoir les revendications.* »

Il approuve le vote de l'UIAFP au CCFP du 18 décembre contre l'abandon instaurant les accords locaux dans la Fonction publique.

Le BN invite donc les syndicats départementaux à réunir les collègues pour établir les cahiers de revendications :

- Pour les postes : arrêt des suppressions de postes, création de tous les postes nécessaires et le recrutement immédiat et massif de personnels pour faire face à la situation, notamment en titularisant les contractuels et en ayant recours aux listes complémentaires et aux ineat.
- Pour les salaires : ouverture de négociations pour l'augmentation immédiate de 20 % de la valeur du point d'indice et 183 € net mensuel d'augmentation indiciaire comme les personnels hospitaliers pour tous immédiatement et sans contrepartie
- Contre le Grenelle et les remises en cause statutaires du ministre Blanquer
- Pour la défense des conditions de travail : rythmes scolaires, maintien du calendrier des vacances scolaires, aucune remise en cause de nos horaires de travail, aucune ingérence des municipalités dans les obligations de service des enseignants au nom des protocoles sanitaires...
- Pour la protection des personnels : exiger que le ministre respecte ses obligations d'employeur : réunion des CHSCT, fourniture de masques adaptés, dépistage et vaccination pour les personnels volontaires sur temps de travail, réel suivi médical des personnels, abrogation du jour de carence avec effet rétroactif ...

Confinement ou pas, le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre la discussion avec les personnels sur ces revendications et engager dès maintenant les initiatives possibles pour les faire aboutir. La FNEC FP-FO a renouvelé son préavis de grève pour couvrir toutes les situations.

Le BN, avec la CEF et sa confédération, réaffirme sa détermination « *à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure.* » Le BN invite les syndicats départementaux à participer à la mobilisation du 30 janvier.

I. Grenelle

Alors que la « revalorisation » du Grenelle du ministre Blanquer est maintenant connue, le ministère de l'Education nationale a publié la synthèse des « ateliers du Grenelle de l'Education » (cf. communiqué en annexe). Il apparaît clairement que les maîtres mots des orientations ministérielles sont territorialisation, autonomie, déréglementation.

Toutes les réformes ministérielles actuelles obéissent à cette orientation :

- Casse du baccalauréat ;
- Réforme de l'Education prioritaire qui vise à substituer des contrats locaux d'accompagnement à une labellisation créant des droits nationaux (indemnités, effectifs...) (cf. communiqué en annexe) ;
- Loi 4D de transfert de la santé scolaire aux collectivités territoriales ;
- Réforme des concours enseignants qui introduit massivement une contractualisation imposée de fait aux candidats.

Dès les premières lignes de la synthèse du Grenelle, on peut lire : « *L'importance du champ réglementaire et la verticalité de l'organisation ont longtemps été un obstacle à l'autonomie de l'établissement dans le système éducatif français. L'établissement est un lieu où l'on applique des règles mais il doit être aussi un lieu qui produit ses propres règles* ». Il s'agirait donc de tout déréglementer pour plus d'autonomie.

Parmi ces mesures de déréglementation : un recrutement local à hauteur de 25 % des effectifs et le développement des expérimentations, un statut pour les directeurs d'école qui évalueraient leurs collègues, le renforcement de l'accompagnement PPCR comme outil de flicage permanent, le pilotage par l'évaluation avec obligation de résultat, la poursuite de la « formation par les pairs » en « constellation » voire l'« évaluation par les pairs » (lors d'un éventuel 4^{ème} rendez-vous carrière PPCR notamment), la fusion des corps d'inspections en un corps unique d'« inspecteurs territoriaux » avec transfert des missions des IEN d'administration des écoles vers les directeurs, la mise en place de « RH de proximité » véritables DRH comme dans le privé...

Tous ces dispositifs s'articulent dans un seul but : atomiser le statut de fonctionnaire d'Etat et avancer vers un management local de type privé.

Le BN invite les syndicats départementaux à informer les collègues sur le danger que constitue ce tournant décisif dans la gestion de leur carrière et les impacts sur leurs conditions de travail en utilisant les publications du SNUDI-FO national et de la FNEC FP-FO et à combattre la mise en place de ces mesures.

Le BN invite les syndicats départementaux à appuyer et à organiser la résistance qui a démarré dans certains départements contre les formations en constellation, les mesures d'accompagnement PPCR... de façon à amplifier la mobilisation pour l'abandon de toutes les remises en cause statutaires engagées par le ministre Blanquer.

II. Recrutement immédiat et massif de personnels statutaires : Quoi qu'il en coûte !

Le BN considère que la revendication du conseil national de « *création immédiate des postes statutaires nécessaires, de recrutement à hauteur des besoins pour assurer l'allègement significatif des effectifs dans les classes avec le maintien de la totalité des heures d'enseignement aux élèves en classe, notamment par le recrutement de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et leur réabondement, par intégration via les ineat, revêt une extrême urgence pour faire face à la situation, en particulier avec le manque criant d'enseignants remplaçants* » est plus que jamais d'actualité !

Le BN revendique aussi le recrutement d'agents municipaux (ATSEM, agents techniques...) à hauteur des besoins.

Lors du comité technique ministériel du 16 décembre, le ministre a annoncé 2 489 créations de postes dans le 1er degré pour la rentrée de septembre 2021. Toutefois, ces créations sont à relativiser au regard de la suppression de 1 800 postes dans le 2nd degré.

Ces annonces ne se concrétiseront d'ailleurs par aucune création de postes dans plusieurs académies (Besançon, Corse, Dijon, Limoges, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Rennes, Guadeloupe, Martinique) et à peine 10 dans les académies de Clermont ou de Paris.

Sur ces 2489 postes, 600 seront consacrés à une amélioration des quotités de décharge de directeurs et 900 autres le seront pour assurer les journées de décharge des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes. Rappelons que ces postes devront aussi permettre de dédoubler les classes de grande section en REP+ notamment.

Depuis 3 ans, le ministre a supprimé 2000 places au concours de recrutement de professeurs des écoles. Il poursuit le développement de la contractualisation dans le premier degré, d'autant que, le recrutement de contractuels à tiers temps prévu par la réforme de « *préprofessionnalisation du concours* » sur le vivier des étudiants en M2 va préempter des postes berceaux pour accueillir ces contractuels. Le BN combat cette réforme d'uberisation de l'Ecole et demande son retrait.

La prise de position commune FNEC FP-FO, FSU, CGT, SUD, SNALC, SNCL est un point d'appui en ce sens.

Le BN dénonce le manque de moyens octroyés au 1er degré qui ne répondra pas à la nécessaire baisse des effectifs dans toutes les classes de manière significative, à la création de postes de titulaires remplaçants pour assurer le remplacement des personnels en congés, au renforcement des postes d'enseignants spécialisés.

Le BN invite les syndicats départementaux à réunir les personnels dans les écoles pour lister les besoins en postes, organiser la mobilisation, y compris avec les parents d'élèves, afin d'obtenir satisfaction.

Dans la continuité de la territorialisation de l'école, le ministre Blanquer met en place sur 23 secteurs dans 3 Académies pilotes (Normandie, Amiens et Nancy/Metz) les "Territoires Educatifs Ruraux" (ou TER) qui doivent « *permettre de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial* » et « *en définitive traduire de manière concrète la participation de l'École au projet d'aménagement et de développement des territoires* ».

Le BN s'oppose à la mise en place de ces TER qui renforcent la territorialisation de l'école par le biais de contrat passé avec les élus locaux, entraînant à terme la privatisation de l'Ecole.

Le BN mandate le SN pour établir un communiqué sur cette nouvelle attaque contre l'Ecole.

III. Direction

Le BN constate que le ministère continue à dégrader les conditions de travail des directeurs et directrices d'école, comme le démontre le transfert dans ONDE des dispositifs particuliers dont certains élèves sont bénéficiaires (PAP, PAI, PPRE, ...) qui étaient renseignés auparavant par les enseignants dans le LSU, ou la rédaction du projet d'école.

Le BN alerte aussi les syndicats départementaux sur la tenue des groupes de travail de type « Blanchet » où les DASEN sélectionnent des directeurs et directrices d'école pour discuter des conditions de travail et contourner la représentation syndicale.

Le BN dénonce les conclusions du Grenelle sur la direction d'école, dans la droite ligne du projet de loi Rilhac, encore en discussion parlementaire. Elles intègrent aussi les discussions sur la disparition du corps des IEN, fusionnés avec le corps d'inspection du 2nd degré, entraînant une délégation de compétences (suivi stagiaire, évaluation des PE, gestion des PIAL, ...) que les directeurs et directrices refusent.

Le BN condamne donc la « *création d'un statut fonctionnel pour les directeurs d'école afin de favoriser l'autonomie et en tirer toute conséquence sur le statut juridique de l'actuelle école, les décharges et les rémunérations.* »

Le BN refuse que la directrice d'école ou le directeur d'école soit associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels.

Le BN invite les syndicats départementaux à continuer de diffuser le 8 pages spécial direction auprès des collègues et à prendre position pour l'abandon du projet de loi Rilhac, de manière intersyndicale notamment.

Le BN mandate le SN pour publier un nouveau communiqué et contacter les autres organisations syndicales pour une expression commune pour l'abandon de ce projet et la satisfaction des revendications des directeurs et directrices d'école (100 points d'indice pour tous, augmentation des décharges, aide administrative statutaire, allègement des tâches avec le respect du décret de 1989)

IV. Formation, constellation

Le BN rappelle le libre choix quant aux formations continues. Les animations pédagogiques imposées du « plan français » ou « mathématiques » ne répondent pas aux demandes des collègues.

Les formations « constellations », issues directement du volet « accompagnement » de PPCR sont rejetées par les personnels qui refusent avec le SNUDI-FO : l'auto-évaluation, l'évaluation des pairs, les visites en classe imposées. Ce système de management à la France Télécom ne peut déboucher que sur des risques psycho-sociaux. C'est en ce sens que l'avis du CHSCT M du 3 décembre a été proposé par la FNEC FP FO. Le vote pour de FO et de la FSU est un point d'appui. Le BN invite les SD à interpellier et imposer partout où cela peut se faire l'abandon de ce dispositif, dans un cadre intersyndical si possible : en audience, dans les CT et CHSCT, par les prises de positions des collègues. Dans certains départements, les initiatives prises par le SNUDI-FO amènent les DASEN à reculer : participation à cette formation seulement sur la base du volontariat, inscription autorisée sur les animations pédagogiques de circonscription, ou même annulation pure et simple de la formation pour cette année scolaire.

Comme le souligne le CN du SNUDI FO : « *Aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues qui n'a aucun statut particulier pour cela (des IEN commencent à le reconnaître) : c'est un point d'appui pour combattre ces formations.* »

Le BN invite les syndicats départementaux à s'emparer de la lettre du SNUDI-FO adressée aux CPC : dans de nombreuses circonscriptions ceux-ci refusent de rentrer dans ce cadre d'évaluation.

Les orientations dévoilées par le Ministère d'utiliser ce type d'auto-évaluation entre pairs seraient de l'imposer en l'état pour un 4^{ème} rendez-vous de carrière.

Le BN rappelle que cette « formation » dans le 1^{er} degré est le pendant des « évaluations d'établissements » dans le 2nd degré tout autant rejetées.

Le BN invite les syndicats départementaux à faire remonter toutes les initiatives au SN.

V. AESH

Le BN se félicite du travail enclenché de façon rigoureuse et précise à destination des personnels AESH : les stages, réunions se multiplient, et la syndicalisation des AESH au sein des syndicats départementaux est en augmentation.

Le SN rappelle qu'il est disponible pour accompagner tous les syndicats départementaux qui le sollicitent, et que nombre de documents de la fédération sont à disposition pour continuer et amplifier ce travail.

Dans de nombreux départements les AESH s'organisent avec FO pour se prendre en mains et obtenir satisfaction sur leurs revendications dont Un vrai salaire et un Vrai statut et l'abandon des PIAL : la grève du 9 février initiée par les personnels avec le SNUDI-FO 93 en est la preuve. Le Bureau National du SNUDI FO a pris connaissance de l'appel des 100 AESH de Seine Saint Denis (cf communiqué SNUDI FO 93 en annexe) réunis avec le SNUDI-FO 93 le 14 janvier. Il le soutient totalement. Les personnels précaires (AED, AESH...) se mobilisent fortement depuis le mois de novembre, et encore le 26 janvier dernier avec l'ensemble des personnels de l'Education nationale.

Le BN du SNUDI FO revendique la création de postes d'AESH remplaçants pour pallier les absences et pour permettre aux AESH de se former sur le temps de travail.

Le BN revendique le paiement des indemnités REP/REP+ pour les AESH (premières pétitions dans ce sens 63 et 93).

Le BN invite à amplifier la campagne de syndicalisation de ces personnels, et à leur participation dans les instances de nos syndicats.

VI. Recours PPCR

Dans tous les départements, les avis des DASEN sont maintenant transmis aux collègues. Le BN invite à multiplier les accompagnements, notamment auprès des adhérents, pour engager les recours de ceux qui le souhaitent. Certains collègues prennent la réalité de PPCR de façon violente : des avis inférieurs à leur rendez-vous de carrière précédent, des évaluations injustes et arbitraires sans justification.

En plus d'impacter le déroulé de carrière, cela a des conséquences sur la santé des personnels.

Le BN invite les syndicats départementaux à faire remonter tous les dossiers marquants au SN. Le BN mandate le SN pour interpellier le Ministre à partir de ces dossiers pour obtenir l'abandon de ce dispositif qui par ailleurs lèse particulièrement les ex-instits pour le passage à la hors classe en ne prenant en compte que l'ancienneté dans le corps des PE.

Le BN invite les syndicats départementaux à continuer d'intervenir auprès des DASEN pour obtenir une révision des avis couperets des personnels qui le souhaitent.

VII. Temps partiels

Le BN rappelle que ces temps partiels sont régis par la circulaire n° 2014-116 du 3 septembre 2014 et qu'en vertu de cette réglementation :

- Les temps partiels peuvent être demandées jusqu'au 31 mars de chaque année. Le BN invite les syndicats départementaux à faire respecter l'application de cette circulaire par les DASEN.

- Les DASEN ne peuvent pas décider que le temps partiel serait incompatible avec certaines fonctions. Le BN invite les syndicats départementaux à se saisir de la note spéciale « temps partiels » du 14 janvier et à intervenir auprès des DASEN pour défendre l'octroi des temps partiels à des postes spécifiques (directeurs, poste spécialisé, conseillers pédagogiques, TRS, sur dispositif dédoublé, TR) et/ou la possibilité d'obtenir un temps partiel à 80%.
- Le BN rappelle que c'est sur la base d'un refus écrit du DASEN que les collègues peuvent demander à saisir la CAPD pour que leur dossier soit défendu

VIII. Mutations

Les collègues peuvent consulter et contester leur barème jusqu'au 3 février. Le BN invite les syndicats départementaux à aider les collègues à contester leur barème, particulièrement depuis que la loi de la Fonction publique ne permet plus la réunion des CAPD. Il invite les SD à demander des audiences auprès des DASEN, à faire remonter les dossiers.

Concernant le mouvement intra, les GT lignes directrices de gestion se sont tenues ou vont se tenir prochainement. Le BN invite les syndicats départementaux à faire remonter les difficultés qu'ils ont rencontrées ou rencontreront.

Le BN du SNUDI-FO encourage les syndicats départementaux à programmer des réunions pour aider et organiser les collègues.

IX. PsyEN

Le BN a pris connaissance du projet de loi 4D qui s'appuie sur le rapport de la Cour des comptes publié en mai 2020.

De forts doutes subsistent sur l'avenir des PsyEN dans l'Education Nationale car la cour des comptes proposait de les détacher vers les Agences régionales de Santé, et envisageait une augmentation de leur temps de travail. La FNEC FP-FO abordera la question des PsyEN lors de l'audience ministérielle pour revendiquer l'abandon de la loi 4D.

Le BN mandate le SN pour relancer la demande d'audience ministérielle PsyEN.

X. Stagiaires

Le BN alerte sur la situation difficile des stagiaires. Entre les formations à l'INSPE en distanciel et la préparation de l'oral, les stagiaires sont fortement fragilisés. Les permanences à l'INSPE ne pouvant se tenir, le BN invite les syndicats départementaux à entrer en contact avec les stagiaires, notamment en passant par les adhérents et en organisant des RIS spécifiques. Le BN invite les syndicats départementaux :

- à être particulièrement vigilants sur les conditions de titularisation des stagiaires lorsqu'ils sont considérés comme personnels vulnérables, notamment en sollicitant des audiences auprès des directeurs d'INSPE pour porter les dossiers individuels et s'assurer de la prise en compte de leur position administrative.
- à poursuivre la campagne engagée avec la pétition fédérale pour l'abandon de l'oral de titularisation des stagiaires.
- à défendre les stagiaires en difficulté, tant d'un point de vue de leur formation à l'INSPE que du point de vue de leur stage en classe.

XI. Syndicalisation, élections, formation

Pour la plupart des départements, la campagne de ré-adhésion est engagée : dans les instances, les RIS, les tournées...la syndicalisation au sein du SNUDI-FO est une question centrale.

Le BN invite les syndicats départementaux à continuer de former des militants en utilisant les stages de formations syndicales (UD, FNEC FP-FO, SNUDI-FO) afin de poursuivre le développement du syndicat.

La situation sanitaire et les annonces qui peuvent arriver impactent notre travail de terrain et de reprise des cartes. Le BN rappelle l'importance des tournées syndicales pour maintenir le lien avec les syndiqués.

Les élections professionnelles de 2022 : c'est demain !

Le BN insiste sur l'enjeu des personnels AESH qui représentent un tiers des personnels du 1er degré.

Le BN invite les syndicats départementaux à établir dès à présent et avec rigueur le cahier des votants FO et à s'inscrire dans un travail fédéral départemental et académique pour préparer ces élections. L'expérience de 2018 et les excellents résultats au niveau national ont prouvé que cette méthode est la bonne : cela s'engage dès maintenant.